

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00535

Numéro SIREN : 973 505 357

Nom ou dénomination : FedEx Express FR

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/036457

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2019/036457



5372724

Dénomination : FedEx Express FR
Adresse : 58 avenue Leclerc 69007 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1973B00535
n° d'identification : 973 505 357
n° de dépôt : A2019/036457
Date du dépôt : 13/11/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 07/10/2019



5372724

FedEx Express FR

Société par actions simplifiée au capital de 245.543.600 euros
Siège social : 58 avenue Leclerc - 69007 Lyon
973 505 357 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 7 OCTOBRE 2019

(...)

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur José Ignacio Garat, de son mandat de président de la Société :

décide de constater ladite démission et remercie Monsieur José Ignacio Garat pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat de président de la Société ;

décide, en accord avec Monsieur José Ignacio Garat, que sa démission prend effet, au jour de la nomination de son successeur.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de la première décision,

décide de nommer, en remplacement, en qualité de président de Société,

(...)

- Madame Mathilde Keszey épouse Goffard
née le 18 juin 1972 à Saint-Germain-En-Laye (78100)
demeurant 50, avenue Victor Hugo - 92140 Clamart
de nationalité française

(...)

décide de prendre acte que Madame Mathilde Keszey Goffard a, par avance, accepté le mandat de président de la Société et confirmer satisfaisant aux conditions légales pour l'exercer.

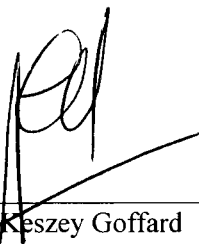
TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

(...)

Certifié conforme



Mathilde Keszey Goffard
Président